

*Bulletin d'information
de Cesny aux Vignes*



Bonne Année 2019

SOMMAIRE

L'édito du Maire

Réalisations et projets sur la Commune

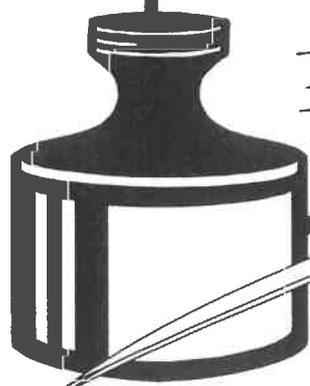
Vie Municipale

État Civil

Vie Associative

Infos diverses

Nos artisans



Mesdames, Messieurs,

L'année 2018 qui s'achève aura été encore une année bien mouvementée avec bon nombre d'évènements qui sont le reflet de ce que nous vivons au quotidien.

Sans polémiquer, les « Gilets Jaunes » expriment le ras le bol que nous avons constaté et que nous subissons également. Les petites communes sont comme certains Français, méprisées par nos décideurs, mais nous devrions dorénavant retrouver un échelon central, place que nous avons perdue au fil des ans. Nous espérons toutefois que notre rôle ne consistera pas à tenir uniquement un cahier de doléances... cahier que nous avons ouvert à cet effet en mairie et que nous tenons à votre disposition.

Les sondages le montrent : le lien le plus direct et le plus apprécié entre l'Administré et l'État reste la Mairie, représentée par le Conseil Municipal et plus particulièrement le Maire. Celui-ci représente le principal interlocuteur dans un monde qui évolue sans cesse et trop vite. Nous en étions conscients, mais les politiques ont souvent tout fait pour ignorer cet échelon en décidant « d'en haut ».

Après ce constat, et parce qu'il faut positiver, je tiens à remercier tous les Agents qui œuvrent pour vous donner satisfaction.

Afin que 2019 se passe dans le partage, l'écoute et le respect, j'invite chacune et chacun à un véritable dialogue.

Mon Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2019 et surtout que la santé soit omniprésente.

Bien à vous Tous.



Le Maire,

Éric DUVAL.

REALISATIONS ET PROJETS SUR LA COMMUNE

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Les principaux travaux réalisés en 2018 ont permis d'engager ou de poursuivre les travaux d'accessibilité rendus obligatoires dans le cadre de la démarche d'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public. Certains sont terminés, d'autres restent à achever ou à reporter sur l'exercice 2019.



Différentes acquisitions ont également été effectuées ; Toutes ces réalisations sont ainsi listées :

✓ réalisés en 2018 :

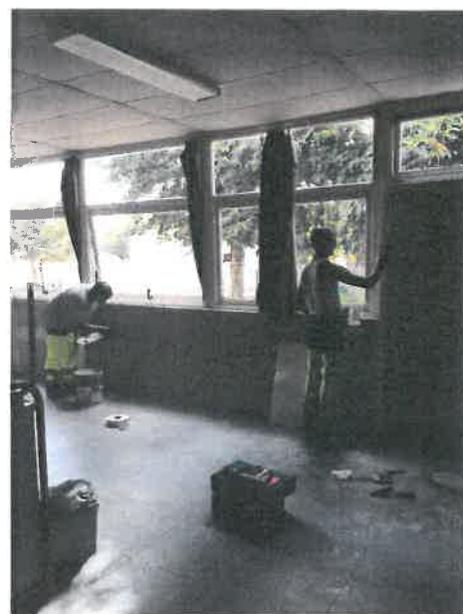
- ☞ École : rampe d'accès pour la classe maternelle, travaux d'évacuation des eaux usées,
- ☞ Salle Gobusseau : acquisition de nouveaux mobiliers : lave-vaisselle, adoucisseur et distributeur de lessive, table et étagère en inox, douchette pour l'évier, nouveaux couverts,

✓ à réaliser en 2019 :

- ☞ Agence Postale : pose d'un garde-fou pour sécuriser la rampe d'accès,
- ☞ École : création d'un WC pour handicapés,
- ☞ Église : création d'une rampe d'accès,
- ☞ Salle Gobusseau : création d'une rampe d'accès pour la petite salle.

En ce qui concerne l'école, depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, la garderie et la cantine ont été transformées en classe maternelle en raison de l'ouverture de la troisième classe. Or, les locaux étaient anciens et mal chauffés. Afin de remédier à cette situation, les membres de la commission des travaux avaient suggéré une isolation intérieure des murs ; ces travaux ont été réalisés l'été dernier par les employés municipaux.

Enfin, un abris-bus a été installé route de Croissanville, permettant de protéger les collégiens de la pluie et du vent.





PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 18 décembre dernier, les conseillers municipaux ont adopté le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, après des années de travail, de réflexions, de communications et de décisions.

Préalablement à l'enquête, la Commune a organisé une réunion publique le 6 septembre dernier, réunion animée par Madame DA SILVA et Monsieur BERTHIER du Cabinet SOLIHA. Un débat a suivi la présentation du diaporama de cette enquête. Le public présent a ensuite été invité à formuler ses observations et à poser les questions auxquelles les élus et le Cabinet d'études SOLIHA ont répondu.

L'approbation du PLU fait donc suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 septembre au 26 octobre 2018.

A l'issue de celle-ci, le commissaire-enquêteur a rédigé un rapport, lequel répond point par point aux observations déposées sur le registre d'enquête. Le 26 novembre, il a émis un avis favorable à ce volumineux document, lequel deviendra exécutoire début 2019, permettant de déterminer les règles et les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

PROJET LOTISSEMENTS

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été l'occasion de débattre sur l'évolution démographique de la commune et sur la préservation de notre école et de ses services publics. Différents secteurs ont ainsi été définis afin d'accueillir une nouvelle population ; cette volonté se traduit par la création de lotissements dont le premier devrait voir ses premières études engagées en 2019. Une trentaine de parcelles sont ainsi envisagées à la construction.

Il nous appartient maintenant de gérer les extensions définies dans le PLU et de faire le bon choix pour que ces futurs lotissements s'inscrivent harmonieusement dans le territoire urbanisé et d'assurer la qualité des opérations à venir afin d'assurer à toutes et tous un cadre de vie agréable. Pour ce faire, le Conseil Municipal a retenu la Société Vesqual Lotisseur, société présente sur la place de Caen depuis 1972, et particulièrement experte en aménagement foncier.

ANTENNE TDF

Un bail a été signé avec la Société TDF concernant l'implantation d'un site radioélectrique, lequel devrait permettre la diffusion de services de téléphonie mobile. Le terrain communal concerné est situé route de 4 Puits, à proximité de la ligne SNCF ; ce pylône devrait être construit dans les prochaines semaines. Le loyer d'occupation rapporte 2 000 € annuels à la commune.

INFORMATIONS FIBRE OPTIQUE

Très régulièrement, vous êtes nombreux à nous interroger sur l'arrivée de la fibre optique à Cesny aux Vignes. Les travaux de déploiement du réseau sont en cours ; ceux-ci utilisent différentes techniques (en souterrain, en façades de bâtiments ou en aérien), et il semblerait (nous disons bien « il semblerait ») qu' »Internet à la vitesse de la lumière » soit à Cesny avant la fin 2019. Attention toutefois, car les foyers de la commune ne seront pas nécessairement tous éligibles à la fibre en même temps.

Nous restons très vigilants quant aux délais et annonces avancés. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes phases de ce déploiement tant attendu.

ÉTUDE C.A.U.E.

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin municipal, la Commune de Cesny aux Vignes souhaite s'engager dans une réflexion de sécurisation et de valorisation de la rue André Lemaitre. Un état des lieux a été réalisé par le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) ; les phasages des travaux et estimations financières sont définis de 76 500 € HT (pour 930 m²) à 554 500 € HT (5 940 m², soit la totalité du linéaire de la traversée).

Compte tenu de ces montants, il conviendra bien évidemment de faire des choix afin de définir les enjeux prioritaires. Sans doute ces travaux seront-ils réalisés par tranches, finançables en partie grâce à la vente du terrain communal à aménager en lotissement.

Une commission participative composée de quelques habitants de la rue André Lemaitre sera constituée. Ces derniers seront ainsi appelés à émettre des avis et idées, permettant de contribuer à la réflexion d'aménagement de leur rue.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Nous vous rappelons qu'un plan d'action contre le frelon asiatique a été mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La Commune de Cesny aux Vignes a adhéré à ce plan de lutte depuis 2017. Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, merci de nous le signaler en mairie. Nous nous occuperons ensuite de toutes les démarches.

Afin que les destructions des nids soient effectuées dans les plus brefs délais, il est important, dans la mesure du possible :

- de nous adresser une ou plusieurs photos du nid et des frelons,
- de bien décrire l'insecte,
- de préciser la hauteur du nid.

Nous appelons votre vigilance : au printemps, dès les premiers rayons du soleil, surveillez vos toitures, vos bâtiments ouverts... et n'hésitez pas à fabriquer des pièges dits appâts. Ils permettront d'attraper et de détruire les reines.



Frelon européen

FRICH
LE BEUVET



Frelon asiatique

VIE MUNICIPALE

LES AÎNÉS DE CESNY AUX VIGNES

Le repas des Aînés de Cesny aux Vignes, offert aux plus de 65 ans, a rassemblé les convives à Crèvecœur en Auge, au Restaurant « Le Cheval Blanc ». Trente séniors ont honoré cette invitation. Cet évènement reste chaque année un moment fort de la vie de la commune, et comme d'habitude, la journée s'est déroulée dans la bonne humeur. Trois personnes ont été mises à l'honneur : Madame FARIN et Monsieur LELIÈVRE, les doyens du jour, mais aussi Monsieur TRÉOL qui fêtait ce dimanche-là son anniversaire.



Le samedi 15 décembre dernier, les élus ont distribué le traditionnel colis de Noël à destination des personnes âgées de plus de 65 ans. Un grand merci à toute l'équipe qui s'attache, depuis plusieurs années maintenant, à distribuer les colis chez leurs destinataires. L'occasion de garder le contact avec chacun, de discuter un petit moment de tout et de rien, et de prendre des nouvelles.



PIQUE-NIQUE COMMUNAL



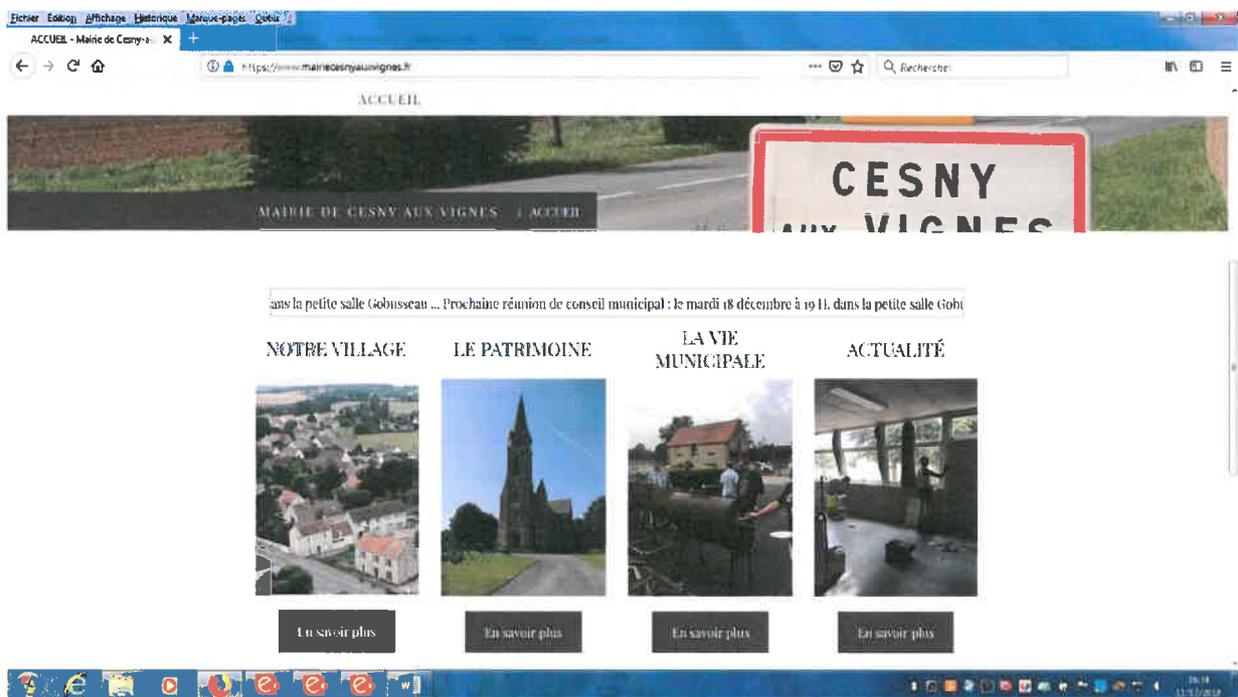
Pour un nouvel essai, ce fut une réussite. Notre appel de l'an passé a été entendu et vous avez été nombreux à participer au pique-nique communal (re)lancé en 2018. La salle des fêtes, ses tables et ses chaises ont été mises à disposition, ainsi que des barbecues prêts à l'usage, l'apéritif et le dessert ont été offerts par la municipalité. Le maître-mot de ce rendez-vous - que nous espérons incontournable - est la convivialité et ce pique-nique permet aux habitants d'hier, d'aujourd'hui, voire de demain, de se rencontrer.



↳ Le pique-nique 2019 aura lieu le samedi 31 août prochain.

SITE INTERNET

Ainsi que nous vous l'avons annoncé l'été dernier, notre commune est désormais dotée d'un site internet, soit : www.mairiecesnyauxvignes.fr



Réalisé sans faire appel à un prestataire extérieur mais uniquement par nos agents communaux, ce site constitue un moyen de communication simple afin de vous faire mieux connaître votre commune : attraits, histoire, mais aussi publication des procès-verbaux du conseil municipal, projets en cours, informations sur l'école, menus de la cantine.... Nous avons également relié notre site à celui de la Communauté de Communes et du SMEOM, afin que vous puissiez y trouver toutes les informations souhaitées. Régulièrement mis à jour, ce site se veut vivant ; n'hésitez pas à le consulter régulièrement et tout particulièrement la rubrique « accueil » qui comporte de nombreuses sous-rubriques.

INFORMATIONS BUDGETAIRES

	2013	2014	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT					
- Recettes	265 495.52 €	347 621.12 €	282 690.35 €	279 431.76 €	288 516.07 €
- Dépenses	227 607.83 €	250 088.16 €	243 763.13 €	267 537.13 €	260 200.78 €
Excédent ou Déficit de la section	+ 37 887.69 €	+ 97 532.96 €	+ 38 927.22 €	+ 11 894.63 €	+ 28 315.29 €
INVESTISSEMENT					
- Recettes	9 535.13 €	32 497.11 €	104 702.80 €	1 818.32 €	11 965.34 €
- Dépenses	184 004.60€	64 425.01	45 634.77 €	28 725.10 €	41 174.96 €
Excédent ou Déficit de la Section	-174 469.47 €	- 31 927.90 €	+ 59 068.03 €	- 26 906.78 €	- 29 209.62 €
Résultat final	- 136 581.78 €	+ 65 605.06 €	+ 97 995.25 €	- 15 012.15 €	- 894.33 €

En 2013, les dépenses liées aux travaux de réhabilitation du Site Gobusseau ont été acquittés, mais les subventions et récupérations de TVA ont été actées sur le budget 2015.

L'ECOLE - QUELQUES INFORMATIONS

La rentrée 2018 s'est déroulée de manière conviviale. Les parents ont été accueillis par un chant de leurs enfants et un café.

L'école est repassée à un rythme de 4 jours. L'équipe enseignante est inchangée :

- Madame Anne-Catherine Pascal et Madame Delphine Cazal (ATSEM) s'occupent des 20 enfants de maternelle (5 PS, 9MS et 6 GS)
- Madame Clémence Martin a en charge 15 CP-CE1 (7CP et 8 CE1)
- Madame Caroline Bonaventure, Directrice, a en charge les 23 élèves de CE2-CM1-CM2 (8CE2-7CM1-8CM2). Elle est déchargée 20 vendredis matins par Madame Patricia Gilles.

Les services de l'Education Nationale ont recruté un service civique qui effectuera sa mission de janvier à juillet.

Parcours citoyen :

Comme tous les ans, nos élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », aidés de l'association Ouézy Laizon Environnement, des agents municipaux et de nombreux parents.

L'école a également participé au Téléthon le vendredi 7 décembre avec notamment le traditionnel lâcher de ballons.

Activités sportives

- Les CM2 ont participé fin septembre à la journée du sport dans le cadre de la liaison école-collège avec le collège Boris Vian de Mézidon. Ils ont pu découvrir de nombreuses activités comme le tir à l'arc.
- Le vendredi 19 octobre, les « grands » ont participé au cross inter-écoles du secteur Mézidon avec à la clé, d'excellents résultats :

Filles	Classement	Garçons	Classement
CP	8 ^e	CP	3 ^e
CE1	2 ^e	CE1	1 ^e
CE2	2 ^e	CE2	1 ^e
CM1	1 ^e	CM1	3 ^e
CM2	1 ^e	CM2	3 ^e

- Entre décembre et mars, CP, CE1 et CM2 vont à la piscine d'Argences durant 10 séances afin d'apprendre à nager ou à se perfectionner.

Jazz Escale Swing :

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 vont apprendre cinq chants du répertoire Jazz durant l'année scolaire. Ils les interpréteront accompagnés d'un orchestre et de 4 autres classes du département **le mardi 7 mai 2019 à 20h30, à la salle de la LOCO à Mézidon**. L'entrée est libre. Nous vous y attendons nombreux !

Plan bibliothèque :

L'an dernier, nous avons mis en place une bibliothèque d'école afin de favoriser le plaisir de lire. Cette bibliothèque est en partie constituée du fond de l'ancienne bibliothèque municipale. En cette nouvelle année scolaire, l'école est éligible au « plan bibliothèque » et a par conséquent reçu une dotation permettant l'achat de nouveaux livres référencés sur la liste officielle de l'Education Nationale.



Le 15 décembre dernier, les enfants de l'école ont présenté à leurs parents un spectacle, sous la houlette de leurs enseignantes et juste après l'arrivée du Père Noël qui a distribué quelques cadeaux destinés aux activités de l'école. A l'initiative de l'Association des Parents d'Élèves, cet après-midi récréatif s'est terminé par des ateliers maquillages, photos, jeux de société, danses et un goûter. Les bénéfices serviront à financer un voyage scolaire.

Comme chaque année, le traditionnel repas de Noël a eu lieu salle Gobusseau le 20 décembre dernier. Les enfants ont pu déguster un succulent repas préparé par notre traiteur, Monsieur Cyril MARIE (Saveurs du Laizon), en attendant (avec impatience parfois) l'arrivée du Père Noël en début d'après-midi.



ASSISTANTES MATERNELLES

Nous sommes régulièrement interrogés par de jeunes parents qui souhaitent obtenir les coordonnées des assistantes maternelles présentes sur notre commune. Il semblerait que la liste émanant du site du Conseil Départemental ne soit pas à jour. Aussi, si la profession d'assistante maternelle est susceptible de vous intéresser, n'hésitez pas à nous contacter en mairie, afin que nous puissions vous indiquer les différentes démarches à entreprendre.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Catherine RADULPHE, Agent d'accueil à l'Agence Postale Communale, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet dernier. Afin d'honorer cet agent, un moment lui sera consacré lors de la cérémonie des vœux. Après appel à candidatures lancé auprès de Pôle Emploi et dans notre dernier bulletin municipal, celle-ci a été remplacée par Madame Anne-Claire GAUDREMEAU, une habitante de notre commune. Celle-ci est, dans un premier temps, recrutée sous la forme d'un contrat aidé.



Nous avons également recruté Monsieur Hervé MAUQUET, sous cette même forme, afin de venir en aide à notre agent communal pour l'entretien général de la commune (voirie, bâtiment, espaces verts...). Les tâches ne manquent pas, et malgré les 20 et 15 heures effectuées par nos agents, nous sommes parfois obligés de faire appel à des prestataires extérieurs, telle la balayeuse dont le passage a été apprécié en mai dernier. Sans doute renouvelerons-nous l'expérience en 2019.

☛ nos Agents, de gauche à droite : Charles POISSON (entretien des bâtiments, espaces verts, voirie), Delphine CAZAL (ATSEM), Lydia GIRET (gestion des services de cantine, garderie et locations de salle des fêtes), Corinne LESAULNIER (secrétaire de mairie, responsable des agents), Anne-Claire GAUDREMEAU (agent d'accueil à l'Agence Postale Communale et aide au service de cantine), Hervé MAUQUET (entretien des bâtiments, espaces verts, voirie).

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2019

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu salle Gobusseau le vendredi 25 janvier 2019 à 19 H.

La Municipalité espère vous y retrouver nombreux.



L'HABITUEL SAVOIR VIVRE

Chaque année, notre bulletin municipal rappelle les quelques règles élémentaires en matière de « savoir vivre », telles les suivantes : « les propriétaires de chiens doivent s'assurer que ceux-ci ne divaguent pas sur la voie publique et qu'ils n'aboient pas de façon intempestive. Ces mêmes propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux ». Effectivement, ce n'est pas parce que nous sommes « à la campagne » que nous devons subir ces désagréments.

Or, malgré des piqûres de rappels annuels, nous avons été dans l'obligation, début 2018, de réglementer ces mesures élémentaires par la rédaction de deux arrêtés municipaux.

Les articles principaux de ces deux arrêtés sont ainsi rédigés :

① *Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.*

Il est interdit en particulier :

✓ de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés,

✓ de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'une habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

② *Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, chemins, places et espaces verts, à l'intérieur de la commune.*

Tout chien trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions à ces deux arrêtés sont passibles d'amendes.

SMEOM & ENVIRONNEMENT

A partir de février 2019, tous les emballages sans exception pourront être triés sur le territoire desservi par le SMEOM. Un kit d'information spécial « nouvelles collectes » est distribué dans chacun des foyers de notre commune à l'appui de ce bulletin, de même que le calendrier 2019. Vous pourrez ainsi remarquer que les jours de collectes changent.

L'un des principaux changements concerne la collecte du verre qui ne sera plus effectuée en porte à porte mais en apport volontaire aux deux points de collectes suivants :

⇒ rue Emile Lerat, devant le terrain communal,

⇒ rue André Lemaitre, devant l'atelier communal, près du portail de la salle

Gobusseau ;

Sachez que cette décision a été adoptée en Comité Syndical au SMEOM et que le délégué de notre commune s'y est opposé.

Trois réunions d'information vont également être proposées :

• Le samedi 12 janvier à 10 H 30 au SMEOM,

• Le mardi 15 janvier à 19 H au Forum d'Argences,

• Le mardi 22 janvier à 19 H au foyer rural de Cagny.

N'hésitez pas à y assister afin d'obtenir de plus amples précisions et de poser toutes les questions utiles à cette réorganisation qui nous est imposée. Vous pourrez rencontrer Monsieur OUIIN, nouveau Président du SMEOM, élu le 12 décembre dernier, suite à la démission de Monsieur GRENTE.

L'environnement reste un souci majeur. Malgré les campagnes régulières de sensibilisation, nous déplorons encore et toujours les incivilités telles celles survenues sur notre commune début 2018 ! Les images ci-dessous se passent de commentaire !



PLAQUES DE RVES ET NUMÉROS DE MAISONS

En 2018, le Conseil Municipal a validé le transfert de lotissements privés dans le domaine communal, nous permettant ainsi de finaliser la signalétique de notre commune.

Quel que soit l'endroit où vous résidez dans la commune, si votre habitation est dépourvue de plaque de numéro, n'hésitez pas à nous l'indiquer en mairie avant le 28 février 2019, afin que nous puissions procéder à une commande groupée.

COIFFEUSE AMBULANTE - STYLISTE ONGULAIRE



Nous vous rappelons la présence d'un salon ambulant de coiffure, d'onglerie et barbier sur notre commune, les jeudis des semaines paires.

Pour toutes informations concernant ces services, n'hésitez pas à contacter la responsable au 06 63 55 95 04.



ETAT CIVIL

Nous ne publions que les informations d'état civil de l'année 2018
pour lesquelles nous avons obtenu un consentement des familles au préalable.

NOS JOIES

6 naissances

Lilian
STEMPINSKI
le 7 février

Livia
LEPRETTRE
le 15 février

Gabrielle
JANDIA
le 24 février



Adèle **LAURENT**
le 1^{er} septembre

Malo **HENRY**
le 7 septembre

Alice **CHERUEL**
le 25 octobre



4 baptêmes républicains :

- ☞ le 19 mai : Jeanne et Julie RACINE,
- ☞ le 22 septembre : Ilona et Emerick DELISLE.

Le 14 juillet, 1 mariage :
celui de Mathilde GALLOUIN et de Christophe LAGORIO,
tous deux bien connus et bien actifs dans la vie communale et celle de notre école.



NOS PEINES



Deux figures locales nous ont quittés en 2018 :
Madame LIEBELIN Anne-Marie est décédée le 26 janvier à
l'âge de 76 ans ;
le 3 février, Monsieur SALLES Jean-Pierre à l'âge de 75 ans.

Nous adressons nos condoléances à leurs familles et à leurs
proches.

VIE ASSOCIATIVE

- Cette rubrique permet aux associations qui le désirent de s'exprimer -

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CESNY AUX VIGNES ET OUEZY

L'action principale de l'Association est le devoir de mémoire.

Le 8 mai 2018, nous avons honoré nos Morts à Cesny aux Vignes et à Ouézy. Un vin d'honneur offert par notre Municipalité a suivi ces cérémonies.

Le 6 Juin 2018, invités par l'UNC de Sannerville, nos Drapeaux ont accompagné les manifestations avec les Troupes étrangères.

Merci à nos Porte-Drapeaux pour leur assiduité et leur fidélité.

Une réunion des Présidents de section a eu lieu le 27 octobre à Mouen, notre section était présente.



Le 11 novembre dernier, nous avons organisé les commémorations du Centenaire de 1918. Au cours de cette cérémonie, Monsieur BOSQUET, secrétaire de section, et Monsieur RIBAUT, Trésorier, ont été médaillés. La Municipalité de Ouézy a ensuite offert le vin d'honneur.

Si parmi vous, certaines personnes ont participé à une guerre ou à des opérations extérieures, contactez-nous, nous vous informerons de vos droits.

PAROISSE SAINT MARTIN DES MARAIS

Depuis le 1er septembre 2017, le Père Albert Houknpé est de retour parmi nous.

Nous sommes très heureux qu'il ait accepté la charge de la paroisse Saint Martin des Marais et nous l'en remercions. Il réside au presbytère d'Argences.

Les changements apportés l'année dernière sont, en grande partie, toujours d'actualité :

- Informations affichées sur la porte de votre église : horaires des messes trimestriels - Octobre à Décembre 2018 - Janvier à Mars 2019 ... etc

- Informations paroissiales numérotées, hebdomadaires. Vous pouvez les recevoir par mail sur demande.

Rappels : les messes du samedi soir ont lieu à 18h30 : 1er samedi du mois à Airan ; 2e samedi du mois à Sannerville ; 3e samedi du mois à Bellengreville ; 4e samedi du mois à Cléville.

Tous les 5e samedi du mois, il y a célébration communautaire de baptêmes à Troarn à 18h30.

Horaires des messes dominicales

Dimanche : 9 h 30 - messe à Troarn (1er, 2e et 3e et parfois 4e dimanche du mois)

Dimanche : 11 h 00 à Argences

Dernier dimanche du mois : dimanche qui prend son temps ; messe unique à Argences à partir de 11 h 00. Les paroissiens qui le souhaitent se retrouvent à l'église d'Argences dès 9 h30 pour des ateliers de partage d'évangile ou de prières contemplatives.

Horaires des messes en semaine :

Jeudi : 9 h 00 à Argences

Accueil Paroissial à Argences :

14, rue Lecharpentier Deschamps 14370 Argences

Mardi 17 h - 19 h

Jeudi 10 h - 12 h

Samedi 10 h - 12 h

Téléphone : 09.54.72.58.34

Quelques semaines avant les fêtes de la Toussaint, de Noël, de Pâques et de l'Assomption, des temps de prières sont organisés par les relais paroissiaux.

Les personnes qui aimeraient participer à ces temps de prière peuvent se retrouver dans leur Église communale. On peut se procurer gratuitement le déroulement de ce temps de prière à l'accueil paroissial.

Vous trouverez plus d'indications sur les portes de vos églises et sur les Feuilles d'Information Paroissiale où les dates, lieux et horaires seront précisés.

Pour faire vivre nos belles églises plus souvent, il faudrait une équipe de bénévoles plus importante. Alors, même si votre aide ne peut être que ponctuelle, nous serons contents de vous accueillir parmi nous.

Nous vous attendons, nous vous espérons
et vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël.



Association des parents d'élèves André Lemaitre



Association des parents,
Venez rejoindre les rangs.

Afin d'unir nos efforts
Pour nos petits trésors.

On retrousse nos manches
Et même parfois le dimanche.

Dans une ambiance conviviale
Et c'est primordial.

Notre but est toujours le même,
Soutenir l'école parce qu'on l'aime.

Cette année encore,
Unissons nos efforts

Pour concrétiser
Les plus beaux projets.

Pour cela il ne faut pas oublier
Le 2 et 3 février,

Venez à notre loto,
Vous gagneriez le gros lot.

30 tirages
par partie !

CESNY AUX VIGNES

Animé
par
Nicolas

**SAMEDI 2 FEVRIER 20h
DIMANCHE 3 FEVRIER 14h**

Salle des fêtes

WEEK-END SUPER LOTO

Organisé par l'APE André Lemaitre

PARTICIPATION DE NOS AGENTS A LA ROCHAMBELLE

Épreuve emblématique des Courants de la Liberté, la Rochambelle est devenue en quelques années à Caen un moment féminin incontournable pour nos agents (et anciens agents) et équipe enseignante.

Course-marche de 5 kms au profit de la lutte contre le cancer, chaque participation compte. Les fonds collectés en 2018 vont permettre de poursuivre l'accompagnement de plusieurs projets locaux.



TÉLÉTHON 2018



En partenariat avec les communes de Valambray- Méry-Bissières-en-Auge et l'association Ouézy-Laizon Environnement, nous avons participé au téléthon 2018 les 7, 8 et 9 décembre. Quelques épreuves ont été proposées dès le 23 novembre dernier et cette année, un repas a été organisé le 1^{er} décembre, repas dont les réservations ont vite été honorées.

Sur notre commune, malgré un programme alléchant, nous déplorons le faible taux de participants. Certes, la météo particulièrement exécrable et la situation sociale n'engageaient pas à sortir, mais fort heureusement, la totalité des sommes récoltées sur les différents sites est en augmentation.

Tout avait bien commencé. Le vendredi, des adultes sont retournés à l'école et ont fait une dictée avec les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 sous l'œil attentif de la Directrice de l'école. Les enfants avaient choisi le texte « journée d'automne » de Louis Pergaud ; ils ont fait ensuite les corrections pendant que les élèves plus jeunes jouaient à des jeux de société. Un goûter et un lâcher de ballon ont clôturé cet après-midi festif.



Le dimanche, quelques courageux ont effectué un circuit VTT de 20 kms reliant les 4 communes. D'autres ont réalisé un parcours découverte en side-car.

Nouveauté cette année : un simulateur de vol qui a permis à quelques novices d'apprendre à piloter un avion.



Un grand MERCI aux bénévoles.

INFOS DIVERSES

VIE PRATIQUE

Mairie de Cesny aux Vignes

Téléphone : 02 31 20 17 54

Fax : 09 70 62 94 89

Mail : commune-de-cesny-aux-vignes@orange.fr

Site internet : www.mairiecesnyauxvignes.fr

Horaires d'ouverture au public : mardi de 16 H à 18 H 30

vendredi de 9 H à 12 H et de 16 H à 17 H 30

École de Cesny aux Vignes

Téléphone : 09 66 12 36 66

Mail : ce0140288m@ac-caen.fr

Agence Postale de Cesny aux Vignes

Téléphone : 02 31 20 26 81

Mail : ap-cesny-aux-vignes@laposte.fr

Horaires d'ouverture au public : mardi, jeudi, vendredi de 16 H à 19 H,

mercredi de 9 H à 12 H et samedi de 9 H à 11 H.

Salle Gobusseau de Cesny aux Vignes - Tarifs des locations :

➤ Habitants de Cesny aux Vignes : 300.00 € pour un week-end
Et 50.00 € pour une soirée en semaine (150.00 € si soirée suivie d'un jour férié)

➤ Habitants hors commune : 400.00 € pour un week-end
et 80.00 € pour une soirée en semaine (200.00 € si soirée suivie d'un jour férié)

➤ Vaisselle : 0.70 € par convive (la casse ou de la disparition de la vaisselle sera facturée selon le coût fixé sur l'inventaire),

➤ Cautions : 450 € au titre de l'utilisation des locaux et 50 € au titre du ménage.

CONGÉS D'HIVER MAIRIE ET AGENCE POSTALE

→ Le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 4 janvier 2019.

→ L'agence postale sera fermée du 26 décembre au 29 décembre 2018 inclus.

Une permanence sera assurée le jeudi 27 et le vendredi 28 décembre, de 14 H à 17 H, principalement réservée aux retraits et dépôts de paquets et lettres recommandées, vente de timbres.

RECENSEMENT DES JEUNES

Nous vous rappelons que le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire. Ainsi, tous les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis du livret de famille de leurs parents et d'un justificatif de domicile, dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Le maire de la commune de _____ L'autorité consulaire de _____

atteste que M. (Mlle) _____ né(e) le _____ à _____ (commune de son pays) domicilié(e) _____

- a demandé son inscription pour le service de préparation à la défense;
- a été informé(e) de son inscription et des modalités de participation à l'appel de préparation à la défense.

De ce fait le _____ (L'intéressé(e), célibataire)

Le maire / L'autorité consulaire _____

CARTES D'IDENTITÉ

Nous vous rappelons que les demandes de cartes nationales d'identité sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, auprès des communes équipées du dispositif de recueil des informations. La Commune de Mézidon-Vallée-d'Auge en est équipée à la Maison de Services Publics située 12 rue Voltaire. Dans un souci d'organisation, les demandeurs de passeports et de cartes nationales d'identité doivent prendre rendez-vous au 02 31 42 68 54.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

L'enregistrement des PACS est désormais effectué dans les mairies. Les futurs partenaires doivent réunir un certain nombre de documents dont la convention du PACS. Toute demande de déclaration s'effectue sur rendez-vous auprès de la Mairie.

L'HABITUEL BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour rappel (s), quelques règles élémentaires de vie en collectivité :

- les propriétaires de chiens doivent s'assurer que ceux-ci ne divaguent pas sur la voie publique et qu'ils n'aboient pas de façon intempestive. Ces mêmes propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux ;

- les haies doivent être régulièrement entretenues et taillées ;

- il est strictement interdit de faire brûler des végétaux ou autres déchets à l'air libre,

- l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore peut être effectuée les jours et horaires suivants :

• En semaine : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30

• Les samedis, de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H,

• Les dimanches et jours fériés, de 10 H à 12 H.

- Lors de chutes de feuilles et en cas de neige, merci de débayer les trottoirs.

L'application de ces règles toutes simples ne peut avoir que des impacts positifs pour notre qualité de vie. Merci à vous de les prendre en considération et de les respecter.

Pas d'individualisme, pensez aux autres !

MESSAGE DE VIGILANCE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Depuis quelques semaines, les unités de Gendarmerie constatent une recrudescence de cambriolages ; nos bâtiments communaux en ont d'ailleurs fait les frais ces derniers jours hélas !

Quelques conseils peuvent vous aider à mieux protéger votre habitation et votre véhicule :

- Fermez et verrouillez votre habitation même si vous vous absentez seulement quelques instants.
- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Ne laissez pas vos clefs sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs....confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or ou de bijoux chez vous.
- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clefs
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- En cas d'absence, sollicitez votre entourage, vos voisins.
- Signalez vos absences prolongées auprès de la Brigade de Gendarmerie : Opération tranquillité vacances
- Détectez les cambrioleurs (Présence étrangère à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules).
- Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Les baies vitrées peuvent être renforcées.
- tout dispositif de protection passif (spot lumineux, alarme sonore) est utile.
- Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien : composez le 17.

La vigilance citoyenne et le respect de ces quelques règles de bon sens seront de nature à endiguer ce phénomène. Restez vigilants et n'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie tout fait suspect.

INFOS PRATIQUES

NUMEROS D'URGENCES :

Samu	15
Pompiers	18
Police	17
Centre anti poison	02 41 48 21 21
SOS médecin	36 24

SERVICES PUBLICS :

CdC Val ès Dunes	02 31 15 63 70
Office de tourisme	02 31 85 38 82
Perception de Saline	02 31 23 31 63
Centre Médico social	02 31 23 03 13
Gendarmerie de Moulton	02 31 15 04 80
SMEOM	02 31 23 42 42

AUTRES SERVICES :

Presbytère	02 31 23 60 69
Dépannage Saur	02 14 37 40 09
Dépannage EDF	09 72 67 50 14



AMELIORATION DE L'HABITAT

Des subventions exceptionnelles pour vos travaux

Pour qui ?

Les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs qui envisagent de réaliser des travaux d'amélioration dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Comment ?

Des aides financières sont accordées, sous conditions, pour des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements

Pour quels travaux ?

- L'amélioration de la performance énergétique des logements dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des factures.
- L'adaptation des logements au handicap ou à l'âge.
- La réhabilitation de logements très dégradés.

ATTENTION, les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord des aides.

SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE vous accompagne sans engagement tout au long de votre démarche : éligibilité du dossier, conseils techniques, aide à la définition du programme de travaux, réalisations des diagnostics obligatoires, demandes de subventions jusqu'au paiement de celles-ci.

Où contacter SOLIHA EN NORMANDIE ?

Siège de l'Association, à but non lucratif :

8, Boulevard Jean Moulin

14053 CAEN

tel : 02-31-86-70-50

Courriel : contact@solihanormandie.fr www.solihanormandie.fr



TEF du Cingal



RECRUTEMENT

DANS LE CADRE DE NOS
MISSIONS NOUS RECRUTONS
DANS LES SECTEURS SUIVANTS :

ENTRETIEN ESPACE VERT,
ENTRETIEN DES LOCAUX,
TRAVAUX DE BRICOLAGE,
MANGEUVRE BTP, MANUTENTION,
AIDE AUX DÉMÉNAGEMENTS,
OUVRIER AGRICOLE, MÉNAGE
REPASSAGE, GARDE D'ENFANTS,
AIDE AUX DEVOIRS, COUTURIER...



VENEZ VOUS
PRÉSENTER A
L'ACCUEIL DU
TEF

Pensez à vous
munir de votre
C.V

TEF DU CINGAL :

3 Route de Fontenay
14680 Brétreville sur
Laize

tefducingal@gmail.com

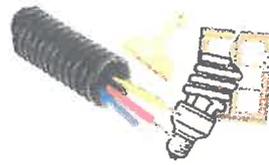
Téléphone :

02.31.23.89.38

NOS ARTISANS



LIONEL STREBEL
ENTREPRISE DE COUVERTURE
NEUF ET RÉNOVATION
ZINGUERIE - GOUTTIÈRES
DÉMOUSSAGE - FENÊTRES DE TOIT
Tél. 06 30 87 43 41
14270 CESNY-AUX-VIGNES



ELECTRICITE GENERALE
MENUISERIE & RENOVATION

TREOLELEC euri

Olivier TREOL

Tél. : 02 31 20 88 66
Port. : 06 10 58 08 74
Email : treolelec@orange.fr
14270 Cesny aux Vignes

Dimmo
Promoteur Constructeur

1 impasse Sébastien Saint Clair
14270 CESNY AUX VIGNES
dl.contact76@orange.fr

Daniel Larson
06 30 91 92 79



Mr. Franck URBAN
Responsable de Production
portable. 06.89.56.51.84

s.a.r.l Alain URBAN
La Teurgoule de Janville
Route d'Airon
14270 CESNY AUX VIGNES

tél.02.31.20.27.09
fax.02.31.20.87.89
mail: franckurban@orange.fr



Embellissements meubles
Objets revisités - Idées cadeaux
Décorations artisanales et personnalisables
Pour particuliers et professionnels

L'Atelier
Bois et Merveilles
(visite uniquement sur rendez-vous)

<http://boismerveilles.wix.com/boutique>
L'Atelier Bois et Merveilles
boismerveilles@outlook.fr

07.60.15.50.49

